



# CLUB VEDETTE FRANCE

## LA TUNISIE EN VEDETTE

**Rallye/Balade en Vedette en Tunisie**  
**PLACE SOUS LE SIGNE DE L'AMITIE FRANCO - TUNISIENNE**  
**PRESTATIONS HAUT DE GAMME**  
**Un voyage de rêve de 14 jours de Palace en Palace**  
**Vivez l'Aventure Berbère au volant de votre Vedette !**

Le Club Vedette France association régie par la loi 1901 immatriculé à l'INSEE sous le numéro 82941290700018, organise un Rallye touristique et de découverte en Tunisie et en confie la mise en place et la gestion de cette aventure à la Société **Jasmin Services, portant l'enseigne commerciale de « Jasmin Auto Retro »**, spécialisée depuis plusieurs années dans l'organisation de rallyes en automobiles de collection en Tunisie au départ de La France, sis au 6 rue du Canon d'Arcole à Toulouse immatriculée au RCS de Toulouse sous le N° 48829682300039 et qui, de ce fait, sera l'organisateur délégué pour le compte du Club Vedette France quant à la gestion totale de ce rallye/balade.

Le but est de partir découvrir la Tunisie au volant de votre Vedette dans une ambiance très conviviale, avec pour simple objectif, de passer de bonnes vacances tout en vivant une véritable aventure pour amateurs des voyages en automobiles.

Ce rallye/balade « **La Tunisie en Vedette** » est ouvert à tout équipage adhérent au Club Vedette France ayant un véhicule en conformité avec les normes du club en bonne condition générale. Toute personne possédant une Vedette pourra participer à ce voyage de découverte en Tunisie à condition d'adhérer au Club Vedette France auparavant.

Vous serez surpris de découvrir l'accueil et la gentillesse des Tunisiens lesquels sur votre passage, applaudiront vos autos, très appréciées chez eux. Peut-être même découvririez-vous parfois lors de votre parcours les sœurs de vos Vedettes, et autres belles productions d'antan.

### Dates :

**Marseille / Tunis / Marseille du 09/10 au 23/10/2024**

Départ Marseille/Tunis le 9 octobre 2024 à 17h

Retour Tunis/Marseille le 22 octobre 2024 à 11h

Arrivée à Marseille le 23 octobre vers 12h

**Assurance voyage : À votre charge.**

**Il est vivement conseillé et recommandé de contracter une assurance rapatriement / annulation auprès de la compagnie April International (<http://fr.april-international.com/global>) spécialisée ou de toute autre compagnie de votre choix, ce n'est pas cher !**

**Voir l'article 9 des conditions générales. Nous insistons beaucoup pour que vous contractiez cette assurance, car beaucoup de cas auparavant n'y ont pas prêté attention et se sont vus perdre les sommes avancées suite à un concours de circonstances qu'ils n'avaient pas prévus. Vous êtes prévenus et nous ne serons pas tenus pour responsables de votre décision.**

L'assurance de circulation de votre automobile et de responsabilité civile, demeurent entièrement à votre charge. Il s'agit d'un voyage touristique et de découverte, pour le plaisir afin de profiter du bon temps et pour votre bonheur, tout comme si vous auriez eu à voyager au volant de votre véhicule individuellement. Les équipages auront un road book aussi détaillé que possible leur permettant d'aller d'une étape à l'autre très aisément, bien qu'il est recommandé de rouler en groupe. C'est une balade conviviale, touristique et de découverte. Le respect du code de la route avec une conduite calme et réfléchi sont une priorité pour la sécurité de tous !

L'assurance de circulation doit être internationale et **valable pour rouler en Tunisie**. Certaines compagnies n'assurent pas vos déplacements dans tous les pays (vérifier si la case TN est barrée ou pas), si barrée, vous pourrez vous faire assurer pour la durée du séjour au guichet de l'une des compagnies d'assurances se trouvant à notre arrivée au port de Tunis.

[Document à retourner paraphé](#)

**CLUB VEDETTE FRANCE, immatriculé au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 829 412 907 00018**



# CLUB VELETTE FRANCE

**Tarif :** Le forfait réel s'appliquant à ce voyage est inférieur par rapport à ceux d'il y a 10 ans et avant, afin d'encourager le tourisme à thème en Tunisie grâce à l'aide de nos partenaires.

## **Marseille / Tunis / Marseille**

**3.600 Euros TTC pour 2 personnes + 1 voiture tout compris au départ de Marseille**

**3.300 Euros TTC pour 1 personnes + 1 voiture tout compris au départ de Marseille**

**1.900 Euros pour une personne en plus en chambre à part**

**1.500 Euros si la chambre est partagée avec l'équipage.**

**2.820 Euros pour deux personnes supplémentaires**

**990 Euros pour un enfant de moins de 12 ans.**

## **Itinéraire :**

Nous vous proposons un parcours particulièrement soigné, sur des routes goudronnées généralement et sûres pour vos autos.

### **9 octobre : Marseille**

Rendez-vous au port de La Joliette (Direction Tunisie) à Marseille à 12 h (**Accès par autoroute du littoral A55 sortie 5 "les ports" suivre le fléchage "gares maritimes nord", Porte 3 Beausejour. Si la porte d'embarquement venait à changer, vous en seriez informés à temps.**

Après les présentations d'usage, il vous sera remis vos documents de voyage pour l'embarquement. Les autocollants, plaques de rallye et autres vous seront remis soit au port de Marseille ou à l'arrivée à Tunis.

Embarquement sur le "Carthage ou Le Tanit" à 14h 00, départ à 17 h 00 et briefing 18 h au grand salon-bar du bateau.

- **Prévoir de prendre une collation avec vous pour le déjeuner au port car le bateau ne partira qu'à 17h, sinon il y aurait normalement des sandwiches à bord en attendant l'ouverture du restaurant pour le dîner.**
- **Avant de quitter vos autos** une fois sur le bateau, **prendre avec vous les cartes grises de vos véhicules, vos pièces d'identités et passeports** afin de les remettre aux services de la police des frontières et des douanes se trouvant à bord pour effectuer les formalités d'entrée en Tunisie, sinon, nous risquons d'être retardés au débarquement. Cette mission, c'est l'organisation qui s'en chargera sur le bateau avec les services des douanes et de la police des frontières.

### **10 octobre : Tunis – Gammarth (banlieue nord de Tunis - 16 kms – 30 mn)**

Débarquement prévu autour de 18 h ensuite nous rejoindrons l'hôtel pour la nuit (possibilité de profiter d'une promenade le reste de l'après-midi si l'arrivée du bateau se ferait plus tôt). Hôtel 5\* en ½ p

### **11 octobre : Tunis – Bizerte - Tabarka (76 kms – 1 h 20 + 135 kms – 2 h 30)**

Départ de l'hôtel de Gammarth vers 9 h pour rejoindre Bizerte afin de visiter la ville et déjeuner. Vers 14 h 30 nous rejoindrons Tabarka pour la nuit. Hôtel Méhari 4\* ou autre en ½ pension.

### **12 octobre : Tabarka – Dougga - Kairouan ( 125 kms – 2h45 + 148 kms – 2h20 )**

Départ de Tabarka à 8 h 30 et route vers Dougga pour la visite du site romain archéologique inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et déjeuner au bas de Dougga (hôtel Thugga à Téboursouk). Nous rejoindrons Kairouan après le déjeuner, célèbre ville sainte qui a été sous l'emprise des Aghlabites, réputée pour sa mosquée du IXème siècle, ses tapis et ses délicieux Makroudh. Hôtel 4\* ou 5\* en ½ P

### **13 octobre : Kairouan – Sbeitla – Gafsa ( 109 kms – 1h40 + 145 kms – 2h15 )**

Départ de l'hôtel à 9 h vers Sbeitla (connue dans l'Antiquité sous le nom de **Sufetula**) pour la visite de son célèbre site archéologique et la pause déjeuner. Vers 14 h 30, nous roulerons vers Gafsa pour la nuit. Hôtel Jugurtha Palace 5\* en ½ P

### **14 octobre : Gafsa – Tamerza - Tozeur ( 117 kms – 1h30 + 49 kms - 45 mn )**

Départ de l'hôtel à 9 h pour rejoindre Tamerza avec la visite auparavant des Canyons de Midès d'une rare beauté à quelques kms de la frontière algérienne. Nous déjeunerons dans un restaurant en plein oasis dans un cadre unique. Nous continuerons notre route vers Tozeur à 15 h (Capitale du Djerid). Reste de l'après-midi libre pour la visite des souks et de la ville des palmeraies et des dattes. Dans la soirée, vous pourrez déguster un thé à la

[Document à retourner paraphé](#)

**CLUB VELETTE FRANCE, immatriculé au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 829 412 907 00018**



# CLUB VELETTE FRANCE

menthe dans la palmeraie au parc CHAKWAK proche de l'hôtel dans un décor féérique. Hôtel El Mouradi Tozeur 4\* ou autre en ½ P

## **15 octobre : Tozeur – Douz ( 125 kms – 1h45 )**

Départ de l'hôtel à 10 h pour rejoindre Douz, la porte du désert avec une magnifique palmeraie, où nous déjeunerons et passerons la nuit. Possibilité de programmer dans l'après-midi, pour ceux qui le souhaitent, une excursion en 4 x 4 ou Quads dans le désert, vous aurez l'occasion de contempler le fabuleux coucher du soleil ou d'effectuer des promenades à dos de dromadaires (en sus, ceux qui le désireront s'acquitteront directement auprès des prestataires), ou après-midi libre pour aller au centre ville. Hôtel El Mouradi Douz 4\* en PC

## **16 octobre : Douz – Matmata - Djerba ( 102 kms – 1h20 + 163 kms – 2h40 ) ( 2 nuits )**

Départ de l'hôtel vers Matmata à 10 h pour encore une journée inoubliable avec la visite de ses maisons troglodytes, la traversée de monts berbères, de leurs Ksars majestueux et la pause déjeuner. A 14h30 nous continuerons vers l'île de Djerba en empruntant pour l'aller, la célèbre Chaussée Romaine qui relie l'île au continent, construite par les romains et en exploitation à ce jour. Hôtel 4\* en ½ P

## **17 octobre : Djerba**

Journée libre afin de vous permettre de visiter l'île à votre guise et déjeuner là où bon vous semblera (à votre charge) avec retour à l'hôtel à 19 h 30 pour le dîner. Hôtel 4\* en ½ P

## **18 octobre : Djerba – Maharès – Sfax ( 230 kms – 3 h + 36 kms – 45 mn ) 2 nuits**

Départ de l'hôtel à 8 h 30 pour prendre le Bac cette fois et rejoindre le continent. Nous continuerons notre route vers Maharès (petite ville côtière de pêcheurs) pour la pause déjeuner à l'hôtel Tamaris en bord de mer. Après le déjeuner, nous roulerons vers Sfax, deuxième ville et centre économique de la Tunisie, renommée pour la qualité de son Huile d'Olive et ses recettes à base de poisson. Reste de l'après-midi libre pour la visite de la ville. Hôtel Les Oliviers Palace 5\* en ½ P

## **19 octobre : Sfax - Les Îles Kerkennah - Sfax (Traversée par Ferry)**

Départ de l'hôtel avec nos autos à 9 h 30 vers le port (à 5mn de l'hôtel) pour embarquer à 10 h 30 sur le ferry / bac qui dessert Kerkennah. Nous devrions arriver vers 12 h.

**Au programme :** une visite guidée de l'île, déjeuner probablement à base de poisson, promenade et retour à Sfax à 16 h par le ferry afin de regagner notre hôtel. Vous laisserez vos bagages dans les chambres de l'hôtel cette journée. Prévoir l'équivalent de 10 euros approximativement par équipage pour les traversées sur le ferry.

**Possibilité de plan B :** S'il s'avère que la mer soit agitée ce jour là avec une probabilité d'interruption des dessertes maritimes, la journée sera libre. Hôtel Les Oliviers Palace 5\* en ½ P

## **20 octobre : Sfax - El Djem – Sousse Port El Kantaoui ( 74kms – 1 h + 90 kms – 1 h 10 )**

Départ de l'hôtel à 9 h vers El Djem afin de visiter l'Amphithéâtre Romain inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, et ensuite nous rejoindrons Sousse El Kantaoui pour le reste de la journée. Hôtel 5\* en pension complète

## **21 octobre : Sousse – Tunis (Gammarth dans les plages Nord) (153 kms – 1 h 50)**

Départ de l'hôtel à 8 h 30 pour être à Tunis Gammarth vers 10 h 30. Vous déposerez vos valises à l'hôtel et pourriez profiter du reste de la journée en toute liberté pour du tourisme local, visiter éventuellement les souks de Tunis, Sidi Bou Saïd (magnifique), La Marsa ou Carthage. Vous déjeunerez là où bon vous semblera (à votre charge) avec retour à l'hôtel à 19 h 30 pour le dîner. Hôtel 5\* en ½ P

## **22 octobre : Tunis - Marseille**

Nous partirons de l'hôtel à 9 h pour regagner le port de La Goulette et embarquer vers Marseille à 12 h.

## **23 octobre : Marseille**

Arrivée à Marseille en fin de matinée, débarquement et séparation.

[Document à retourner paraphé](#)



# CLUB VELETTE FRANCE

**Prévoir autour de 65 euros par équipage de deux personnes pour les frais d'autoroutes, les visites des sites et la taxe de séjour dans les hôtels (3 DT +/- 95 cts/pers/jour = 11,40 € s'il n'y aurait pas d'augmentation de cette taxe de séjour en 2024 ). L'essence est à 80 centimes le litre approximativement.**

**Si l'Aventure vous tente,**

**Merci de réserver auprès de :**

**Pierre Morand**

**103 Impasse de Truchement**

**63390 SAURET BESSERVE**

**Tél : 07 60 22 95 48**

**mail : [latunisieenedette@jasminautoretro.fr](mailto:latunisieenedette@jasminautoretro.fr)**

**Document d'inscription téléchargeable sur :**

**[www.jasminautoretro.fr](http://www.jasminautoretro.fr)**

**Tél & Whatssap : 06 27 23 65 58**

**Laisser un message si occupé, vous serez rappelé.**

[Document à retourner paraphé](#)



# CLUB VELETTE FRANCE

## FICHE D'INSCRIPTION

Tous les champs sont obligatoires

### Conducteur

Nom ..... Prénom.....  
Passport ou CIN N°.....  
Date de naissance.....  
Adresse..... Ville..... Code postal.....  
Nationalité.....  
Téléphone ..... Fax.....  
E mail.....@.....

### Accompagnateur

Nom ..... Prénom.....  
Passport ou CIN N°.....  
Date de naissance.....  
Adresse..... Ville..... Code postal.....  
Nationalité.....  
Téléphone ..... Fax.....  
E mail.....@.....

**Si d'autres accompagnateurs vont se joindre à l'équipage principal, merci d'en faire l'ajout sur papier libre annexé**

### Véhicule

Marque.....Modèle.....  
Année.....Immatriculation.....  
Compagnie d'Assurance.....N°de Police.....  
Police d'assurance annulation/rapatriement : Compagnie.....  
Autres garanties supplémentaires souscrites.....  
Validité : du..... Au.....  
E mail.....@.....

### Personne à contacter en cas de besoin :

Nom ..... Prénom.....  
Adresse ..... Téléphone.....  
E mail.....@.....

Assurance Annulation/Rapatriement (**TRES RECOMMANDEE**)..... Contact.....

### Cadre réservé à l'organisation

Inscription reçue le :.....Versement acompte de :.....Confirmation expédiée le.....  
Liste d'attente expédiée le.....Refus expédié le.....Annulation reçue le.....



# CLUB VELETTE FRANCE

## RESERVATION D'HEBERGEMENT

### Merci de cocher devant votre sélection

- 1 chambre pour 2 personnes
- 1 chambre supplémentaire pour 2 personnes
- 1 chambre pour 3 personnes
- 1 personne suppl. partageant la même chambre
- 1 personne suppl. en chambre à part

## FORFAITS DE PARTICIPATION

Les droits de participation sont de 3600 Euros avec une avance de 50% soit 1.800 € d'acompte pour un équipage de deux personnes et leur véhicule, 1.650 euros si un participant avec sa voiture, et 50% d'acompte pour tout accompagnateur supplémentaire avant le 31 janvier 2024 selon le tableau ci-dessous. Le solde devra être acquitté avant le 30 juin 2024.

### Merci de cocher devant votre sélection :

- |  |             |
|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> 1 équipage de 2 personnes et un véhicule :                            | 3.600Euros  |
| <input type="checkbox"/> 1 équipage de 1 personne avec un véhicule :                           | 3.300Euros  |
| <input type="checkbox"/> 1 personne supplémentaire en chambre à part :                         | 1.900 Euros |
| <input type="checkbox"/> 1 personne supplémentaire partageant la même chambre que l'équipage : | 1.500 Euros |
| <input type="checkbox"/> 2 personnes supplémentaires en chambre double :                       | 2.820 Euros |
| <input type="checkbox"/> 1 enfant de moins de 12 ans logeant dans la chambre des parents :     | 990 Euros   |

**TOTAL DE MON EQUIPAGE.....€**

[Document à retourner paraphé](#)



# CLUB VEDETTE FRANCE

## CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT DE PARTICIPATION

### « LA TUNISIE EN VEDETTE »

DU 9 OCTOBRE AU 23 OCTOBRE 2024 MRS / TUN / MRS

**Tous les candidats à l'édition du rallye « La Tunisie en Vedette » en Tunisie, s'engagent à accepter ces conditions générales et règlement, afin d'offrir toutes les chances de succès à la manifestation.**

**1 – Organisation :** L'administration du Rallye est gérée et organisée par Le Club Vedette France qui mandate Monsieur Pierre Morand sis au 103 Impasse de Truchement 63390 SAURET BESSERVE, lequel, charge La Société Jasmin Services s.a.r.l, portant l'enseigne commerciale « Jasmin Auto rétro », de la mise en place et la réalisation du rallye en tant qu'organisateur délégué via son représentant légal ou le Directeur du rallye ou toute autre personne mandatée par l'organisateur délégué. L'administration tunisienne par le biais de l'Office National du Tourisme de Tunisie, de la Fédération Tunisienne de l'Automobile, et le ministère de l'intérieur, nous assistera et nous facilitera le déroulement des étapes. Il y aura dans l'équipe de la direction du rallye (1 directeur de rallye, 1 éventuel adjoint, 1 médecin urgentiste et 1 mécanicien pour les petits dépannages). Deux à trois véhicules de la direction du rallye seront du voyage.

**2 - Le nombre de candidats** est susceptible d'engendrer une sélection. Le nombre final des équipages retenus sera de 25 au maximum à moins que les organisateurs y dérogent. Les résultats de cette sélection et les critères de celle-ci sont totalement laissés à la discrétion des organisateurs.

**3 – Les candidatures** resteront conditionnées par **le très bon état** de fonctionnement de leurs véhicules. Si vous avez des doutes, faire vérifier votre auto avant la date d'embarquement auprès d'un spécialiste. A Marseille, et avant l'embarquement, il sera éventuellement effectué un contrôle de bon fonctionnement des éléments essentiels des autos par la direction du rallye.

**Les autos devront avoir une carte grise, le contrôle technique et une attestation d'assurance internationale en cours de validité et surtout valable en Tunisie.**

**4 –Consignes du rallye/balade TEV / 2024.** Les participants s'engagent à respecter les consignes de routes indiquées sur le road book qui leur aura été remis par le directeur de cette balade de découverte. Avant chaque étape, le directeur commentera le parcours, vous donnera toutes les explications nécessaires et répondra à vos éventuelles questions pour votre confort. La sécurité des participants, des tiers et de leurs autos sera toujours la priorité absolue de ce voyage. Les participants seront "encouragés" au respect des limitations de vitesse, du code de la route et à adopter une attitude responsable. Le code de la route en Tunisie n'étant pas une ligne rouge, alors s'y adapter.

**5– Responsabilité et assurances.** Les participants déchargent les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs véhicules, de leur comportement durant leurs promenades à pieds, pour tout dommage corporel ou matériel, causés aux tiers, à eux-mêmes, à leurs accompagnateurs ou à leurs véhicules dans quelques conditions qu'elles soient.

**6 - Les participants** s'engagent à respecter les sponsors officiels éventuels de cette aventure et leur promotion. Chaque équipage aura la possibilité d'avoir son propre sponsor (nom ne portant pas atteinte tant à l'éthique du Rallye/balade qu'à l'organisation) pour lequel il sera mis à votre disposition l'espace arrière. Toutes les photos et vidéos de ce voyage seront libres de droits.

**7 - Les véhicules** sélectionnés pour participer au TEV / 2024, seront embarqués sur un ferry à Marseille le 9 octobre 2024 selon les coordonnées indiquées dans l'itinéraire. Chaque participant sera responsable de la livraison de son véhicule au port d'embarquement à l'heure fixée afin de ne pas rater l'appareillage.

[Document à retourner paraphé](#)



# CLUB VEDETTE FRANCE

**8 -Confirmation des candidatures :** L'annonce de votre candidature définitive vous sera notifiée par mail, téléphone ou écrit par voie postale, et un numéro d'équipage personnalisé vous sera attribué.

## **9 – Frais d'annulations :**

Il sera retenu par Le Club Vedette France sur le montant global du forfait :

1. **10%** du montant de la participation quelle qu'en soit la raison pour toute annulation intervenant **à partir du 1<sup>er</sup> février 2024** et ce, en compensation du travail effectué et des frais de gestion engagés par Jasmin Auto Rétro.
2. **30%** du montant pour toute annulation intervenant dans les 60 jours avant le départ, soit **entre le 9 août 2024 et le 8 octobre 2024 inclus**.
3. **50%** du montant pour toute annulation intervenant dans les 30 jours avant le départ, soit **entre le 8 septembre 2024 et le 8 octobre 2024**
4. **100%** du montant pour toute annulation intervenant 15 jours avant le départ, soit **entre le 25 septembre 2024 inclus et le jour du départ, le 9 octobre 2024**.

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de pourcentage selon les dates indiquées et ce, pour quelque raison qu'elle soit, en compensation des frais de gestion, avances effectuées aux divers prestataires, reconnaissances du parcours, édition du Road-Book et les diverses mises en place du voyage.

**Toute demande d'annulation devra impérativement être signifiée à Monsieur Pierre Morand sis au 103 Impasse de Truchement 63390 SAURET BESSERVE, mandaté par le Club Vedette France, par voie postale recommandée ou par mail. La date d'envoi de l'email ou du courrier postal recommandé faisant foi et sera prise en compte pour le calendrier des frais d'annulation.**

**A vous de contracter une assurance annulation auprès de la compagnie de votre choix pour obtenir un remboursement des sommes éventuellement retenues (lire dans les préliminaires en page 1). Nul n'est à l'abri d'un imprévu !**

**En aucun cas il ne sera procédé à un remboursement selon le pourcentage retenu une fois que le calendrier des annulations aura été entamé !**

**10 – Equipage.** Aucun équipage participant à cette expédition ne pourra avoir plus de 4 personnes à bord, (sauf dérogation spéciale).

**11 – Formalités.** Les éventuelles formalités administratives (Passeport, CNI, et autres) sont à votre charge.

**12 - Le respect du pays** que vous allez découvrir, le respect des gens que vous allez rencontrer et qui vous aideront à votre passage, seront une priorité dans l'organisation de ce voyage. Aucun écart de comportement inacceptable (surtout en ce qui concerne l'alcool au volant) ne sera admis lors des sorties en autos. L'organisateur ou l'organisateur délégué se réserve le droit d'exclure toute personne du rallye, si le comportement de celle-ci est jugé incompatible avec le groupe ou pour le bon déroulement de la manifestation.

## **13 – Très important (Règlementation en Tunisie)**

Votre véhicule étant sous douane en Tunisie avec une autorisation de circulation en votre nom personnel, vous ne devrez en aucun cas et sans autorisation des services des douanes, céder le volant de votre automobile à quiconque sur les routes hormis à un conjoint ou à votre coéquipier. Dans le cas contraire, vous serez en infraction avec la loi et la réglementation tunisienne et vous vous exposerez à une infraction douanière au risque d'une immobilisation de votre véhicule sous douane.

En cas de sinistre de même, et si le véhicule est conduit par une autre personne que vous-même ou un conjoint, ou une personne autorisée par la douane, votre compagnie d'assurance risque de se soustraire à ses obligations et ne pas couvrir le dommage, sachant que vous n'aurez pas respecté la réglementation tunisienne.

**14 – Compris dans votre forfait :** Pour l'ensemble des participants, les forfaits incluent l'encadrement logistique et technique des organisateurs, les traversées Aller / Retour pour le véhicule de Marseille à Tunis et de Tunis à Marseille, une cabine privée coté mer avec hublot occupée à deux avec repas à bord du bateau, l'hébergement en pension complète en hôtel 4 et 5 étoiles à part les journées libres durant tout le séjour en Tunisie, les plaques du

[Document à retourner paraphé](#)

**CLUB VEDETTE FRANCE, immatriculé au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 829 412 907 00018**





# CLUB VEDETTE FRANCE

Rallye/balade, les stickers officiels, le gardiennage des voitures la nuit quand nécessaire, l'assistance mécanique pour les pannes légères (détectables et réparables facilement et rapidement – pièces éventuelles à votre charge), les formalités de douane, les autorisations spéciales durant le séjour. Le retour de votre auto sur le bateau en cas de panne ou accident est compris dans vos frais de participation. Il y aurait en supplément à votre charge, juste le transport du véhicule du lieu d'immobilisation sur un camion porte voiture jusqu'au parking de l'hôtel de la dernière étape et ensuite jusqu'au garage du bateau éventuellement s'il n'y a pas de prise en charge par votre compagnie d'assurance « Assistance ». Les frais d'essence resteront à votre charge. Le prix de l'essence en Tunisie est de 0,80 € / L environ à moins que ça augmente légèrement en 2024.

## 15 – Cas de force majeure :

En raison de l'épidémie du COVID-19, d'une nouvelle épidémie ou autre virus et, sait-on jamais ce qui pourrait advenir et se décider par les autorités des pays concernés du voyage dans le futur ou en cas de nouvelles mesures sanitaires prises et appliquées par l'un de ces pays, ou dans n'importe quel autre cas de toute autre situation indépendante de l'organisation, Le Club Vedette France, organisateur et la société Jasmin Auto Rétro, organisateur délégué, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables vis-à-vis des participants pour toutes contraintes qu'ils auraient à vivre de ces éventuelles décisions gouvernementales ou tout dommage qui pourrait leur être causé pour tout événement imprévu et de force majeure. A cet effet, les participants dégagent Le Club Vedette France et la société Jasmin Auto Rétro de toutes responsabilités (civile, financière et autres qu'elles soient), découlant de tous les cas de force majeure qu'ils soient.

Voir avec une compagnie d'assurance pour vous prémunir de ces genres de risques qui ne pourraient en aucun cas faire partie des responsabilités de l'organisation.

## 16 – Litiges et compétence territoriale :

En cas de litige, tout sera fait pour trouver un accord amiable entre les parties, et à défaut, seuls les tribunaux du siège du Club Vedette France seront compétents.

### Le montant du forfait de participation est de:

- Un équipage de 2 personnes et une automobile: 3.600 Euros
- Un équipage de 1 personne et une automobile: 3.300 Euros
- Une personne supplémentaire en chambre à part : 1.900 Euros
- Une personne supplémentaire dans la même chambre : 1.500 Euros
- Deux personnes supplémentaires en chambre double : 2.820 Euros
- Un enfant de moins de 12 ans : 990 Euros

## 17 - Echéances de paiement

- Forfait de base : 1 auto + 2 personnes : **1.800 € à l'inscription, et avant le 31 janvier 2024 au plus tard**
- Forfait par personne supplémentaire ou 1 personne avec 1 auto : **50% du montant indiqué à l'inscription, et avant le 31 janvier 2024**

**Solde total du dossier avant le 30 / 06 / 2024** afin de permettre à l'organisation de s'acquitter du billet groupe auprès de la compagnie maritime et des divers frais des autres prestataires. Ceux qui ne se conforment pas à la date du solde de leurs frais de participation, risquent de mettre l'organisateur en difficulté afin de solder à son tour leurs cotes parts auprès des prestataires, perdront d'office toute avance effectuée et seront considérés comme ayant annulé leur participation unilatéralement. **Passés les délais, aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'organisation. « ASSURANCE ANNULATION TRES RECOMMANDEE »**

Ci joint mon règlement de 1.800 euros pour 2 personnes et une auto ou 1650 euros pour 1 personne et une auto + 50% X ..... personne(s) en supplément = .....€ au titre de la participation de mon équipage. (Aucun engagement ne sera confirmé sans acompte des 50%)

**Par chèque bancaire compensable en France à l'ordre de :**

**Club Vedette France à adresser par voie postale à :**

**Pierre Morand**

**103 Impasse de Truchement**

**63390 SAURET BESSERVE**

[Document à retourner paraphé](#)

CLUB VEDETTE FRANCE, immatriculé au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 829 412 907 00018



# CLUB VELETTE FRANCE

Je déclare exacts les renseignements portés sur la fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement et les conditions générales du rallye/balade en Tunisie dénommé « LA TUNISIE EN VELETTE » et je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers, à moi-même ou aux équipages du groupe dans quelques conditions qu'elles soient, ainsi que pour tous les cas de force majeure indépendants de la bonne volonté des organisateurs. J'accepte de même toutes modifications portées dans le programme ou **report de date éventuel pour cas de force majeure et décidées par l'organisation** qui seraient dans un but d'apporter un plus dans le déroulement de la manifestation ou une solution de rechange toujours à prestations égales ou similaires.

Date .....

Nom et Prénom du Responsable d'équipage

Signature précédée de la mention «Lu et  
approuvé»

DOCUMENT A RETOURNER SIGNE